



Nombre de Conseillers Elus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

## PROCES-VERBAL

### SEANCE du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 23 janvier 2024.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : Mme. KIBLER Louise

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : BARTH Stéphanie

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

-----  
**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Remboursement avance de frais
4. Revalorisation du traitement du poste d'adjoint technique territorial contractuel
5. Divers

-----  
Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.  
-----

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme BARTH Stéphanie, en qualité de secrétaire de séance.*

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 04 décembre 2023.*

### **3. REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS :**

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal que ce dernier a avancé des frais de repas et d'essence d'un montant total de 514,10 €. Ces dépenses à rembourser sont justifiées par des tickets de reçu, concernant les trois avances de frais ci-dessous :

- Frais du repas de Noël du conseil municipal du 04/12/2023 d'un montant de 262,65 € au restaurant la taverne de l'Ackerland.
- Frais du repas de Noël des Bibliothécaires du 30/11/2023 d'un montant de 210,70 € au restaurant l'Auberge à L'Espérance.
- Frais d'essence pour l'outillage communal du 20/11/2023 d'un montant de 40,75 € au relais de Wolfisheim Total Energies.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser les trois avances de frais d'un montant total de 514,10 € à Monsieur le Maire Alfred SCHMITT.*

### **4. REVALORISATION DU TRAITEMENT DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRACTUEL :**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** le code général de la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Considérant** le décret n° 2016-604 modifié du 12 mai 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif en cours,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

- **qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2024** la rémunération du grade d'Adjoint Technique territorial contractuel est révisée comme suit :  
Anciens indices : brut : 367 majoré : 366 (1<sup>er</sup> échelon)  
**Nouveaux** indices : brut : 370 majoré : 368 (3<sup>ème</sup> échelon)
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

### **5. DIVERS :**

- PC 067 181 23 R0005 M01 : Construction d'une maison individuelle au 61 D Rue du Laegert.

- Dans le cadre de l'information de la loi Accélération de la production d'énergies renouvelables et des zones d'accélération (ZAENR) que les communes peuvent définir, le maire informe de la délibération prise par Dingsheim et ouvre à la réflexion.

- Il est proposé de réfléchir aux différents projets à budgéter pour 2024 et les transmettre lors d'une prochaine séance (cimetière, aire de jeux/ trame verte/ Aménagements et travaux divers/ fleurs mellifères/ complément fermes remarquables...)

- Proposition d'organisation d'un moment convivial autour du 14 juillet ou autre par la commission animation.

- Relance par Stéphanie BARTH de la mise à disposition des données d'adressage à faire par l'ensemble des communes d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2024 sur le site [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr), dans le cadre de la loi 3 DS.
- Les élections européennes seront à organiser le dimanche 9 juin 2024.
- Les deux points soumis par Louise LIBLER seront abordés lors de la prochaine séance, en sa présence

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h30, en remerciant les conseillers de leur participation active.*